RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

« À LA BONNE BOUFF »

Article 1 – Forme

Il est formé entre les soussignés une Société par Actions Simplifiée (SAS), régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que par les présents statuts.

La société pourra fonctionner avec un ou plusieurs associés.

Article 2 – Dénomination sociale

La société a pour dénomination sociale :

À LA BONNE BOUFF

Tous les actes et documents émanant de la société devront mentionner la dénomination sociale précédée ou suivie des mots « Société par Actions Simplifiée » ou du sigle « SAS ».

Article 3 – Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La restauration sur place, à emporter et en livraison ;
- La préparation et la vente de sandwichs, frites, burgers, grillades et autres produits alimentaires ;
- La participation à des événements, marchés, foires, manifestations et toutes prestations de restauration ;
- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou contribuer à son développement.

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé à :

AB 30/07/2020

47 rue Calixte Souplet
02100 Saint-Quentin

Il pourra être transféré selon les conditions prévues par les dispositions légales et statutaires.

Article 5 – Durée

La durée de la société est fixée à :

99 années

À compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 – Capital social

Le capital social est fixé à :

100 euros

Il est divisé en **100 actions de 1 euro chacune**, entièrement souscrites et réparties comme suit :

Monsieur Anthony Brulez

50 actions représentant **50 % du capital social**

Monsieur Franck Brulez

50 actions représentant **50 % du capital social**

Total : **100 actions**

Article 7 – Associés

Monsieur Anthony Brulez

Né le [redacted] à [redacted]

Demeurant :

[redacted]

AG 30/07/2026

Associé titulaire de 50 actions.

Monsieur Franck Brulez

Né le 17 juillet 1965 à Soissons (02)

Demeurant :

17 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59142 Villers-Outréaux

Associé titulaire de 50 actions.

Article 8 – Président de la société

Est nommé Président :

Monsieur Anthony Brulez

Né le [redacted] à Saint-Quentin (02)

Demeurant :

[redacted]

Monsieur Anthony Brulez accepte les fonctions de Président et déclare n'être frappé d'aucune interdiction, incapacité ou incompatibilité empêchant l'exercice de ses fonctions.

Article 9 – Directeur Général

Est nommé Directeur Général :

Monsieur Franck Brulez

Né le [redacted] à [redacted]

Demeurant :

[redacted]

AB 30/07/2026

Monsieur Franck Brulez accepte les fonctions de Directeur Général et déclare n'être frappé d'aucune interdiction, incapacité ou incompatibilité empêchant l'exercice de ses fonctions.

Article 10 – Exercice social

L'exercice social commence le :

1er janvier

et se termine le :

31 décembre

de chaque année.

Le premier exercice social commencera à compter de l'immatriculation de la société et prendra fin le 31 décembre suivant.

Article 11 – Régime fiscal

La société sera soumise à :

L'impôt sur les sociétés (IS)

Elle pourra bénéficier du :

Régime réel simplifié

si les conditions légales d'application sont remplies.

Article 12 – Immatriculation

La société sera immatriculée auprès du :

Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Quentin (02100)

Article 13 – Signature des statuts

Les présents statuts sont établis sous seing privé.

Fait à :

AB 30/07/2026

Saint-Quentin (02100)

Le :

30 juillet 2026

En autant d'exemplaires originaux que nécessaire.

Signatures des associés

Anthony Brulez

Associé – Président

Mention manuscrite :

« Bon pou[redacted]tions de Président »

Signature : [redacted]

Franck Brulez

Associé – Directeur Général

Mention manuscrite :

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Signatur[redacted]

Société : À LA BONNE BOUFF
Forme : SAS
Capital : 100 €
Siège social : 47 rue Calixte Souplet, 02100 Saint-Quentin
Durée : 99 ans

AB 30/07/2026

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

« À LA BONNE BOUFF »

Article 1 – Forme

Il est formé entre les soussignés une Société par Actions Simplifiée (SAS), régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que par les présents statuts.

La société pourra fonctionner avec un ou plusieurs associés.

Article 2 – Dénomination sociale

La société a pour dénomination sociale :

À LA BONNE BOUFF

Tous les actes et documents émanant de la société devront mentionner la dénomination sociale précédée ou suivie des mots « Société par Actions Simplifiée » ou du sigle « SAS ».

Article 3 – Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La restauration sur place, à emporter et en livraison ;
- La préparation et la vente de sandwichs, frites, burgers, grillades et autres produits alimentaires ;
- La participation à des événements, marchés, foires, manifestations et toutes prestations de restauration ;
- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou contribuer à son développement.

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé à :

EB

47 rue Calixte Souplet
02100 Saint-Quentin

Il pourra être transféré selon les conditions prévues par les dispositions légales et statutaires.

Article 5 – Durée

La durée de la société est fixée à :

99 années

À compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 – Capital social

Le capital social est fixé à :

100 euros

Il est divisé en **100 actions de 1 euro chacune**, entièrement souscrites et réparties comme suit :

Monsieur Anthony Brulez

50 actions représentant **50 % du capital social**

Monsieur Franck Brulez

50 actions représentant **50 % du capital social**

Total : **100 actions**

Article 7 – Associés

Monsieur Anthony Brulez

Né le [redacted] à [redacted]

Demeurant :

[redacted]

AG 30/07/2026

Associé titulaire de 50 actions.

Monsieur Franck Brulez

Né le 17 juillet 1965 à Soissons (02)

Demeurant :

17 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59142 Villers-Outréaux

Associé titulaire de 50 actions.

Article 8 – Président de la société

Est nommé Président :

Monsieur Anthony Brulez

Né le [redacted] à Saint-Quentin (02)

Demeurant :

[redacted]

Monsieur Anthony Brulez accepte les fonctions de Président et déclare n'être frappé d'aucune interdiction, incapacité ou incompatibilité empêchant l'exercice de ses fonctions.

Article 9 – Directeur Général

Est nommé Directeur Général :

Monsieur Franck Brulez

Né le [redacted] à [redacted]

Demeurant :

[redacted]

AB 30/07/2026

Monsieur Franck Brulez accepte les fonctions de Directeur Général et déclare n'être frappé d'aucune interdiction, incapacité ou incompatibilité empêchant l'exercice de ses fonctions.

Article 10 – Exercice social

L'exercice social commence le :

1er janvier

et se termine le :

31 décembre

de chaque année.

Le premier exercice social commencera à compter de l'immatriculation de la société et prendra fin le 31 décembre suivant.

Article 11 – Régime fiscal

La société sera soumise à :

L'impôt sur les sociétés (IS)

Elle pourra bénéficier du :

Régime réel simplifié

si les conditions légales d'application sont remplies.

Article 12 – Immatriculation

La société sera immatriculée auprès du :

Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Quentin (02100)

Article 13 – Signature des statuts

Les présents statuts sont établis sous seing privé.

Fait à :

AB 30/07/2026

Saint-Quentin (02100)

Le :

30 juillet 2026

En autant d'exemplaires originaux que nécessaire.

Signatures des associés

Anthony Brulez

Associé – Président

Mention manuscrite :

« Bon pou[redacted]ctions de Président »

Signature : [redacted]

Franck Brulez

Associé – Directeur Général

Mention manuscrite :

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Signatur[redacted]

Société : À LA BONNE BOUFF
Forme : SAS
Capital : 100 €
Siège social : 47 rue Calixte Souplet, 02100 Saint-Quentin
Durée : 99 ans

AB 30/07/2026